



garde a vue + passage devant procureur

Par **vladimir**, le **14/10/2012** à **13:44**

Bonjour, le 12/10/2012 à 00h15 j'ai été placé en garde à vue pour conduite en état d'ivresse pendant ma garde à vue j'ai demandé avoir un médecin et un avocat j'ai vu le médecin mais pas l'avocat comme je suis multi-récidiviste il ne m'ont pas relâché à 14h30 j'ai signé ma fin de garde à vue j'ai pas d'avocat à 15h30 passage devant le procureur qui décide de me déférer en maison d'arrêt jusqu'au 12/11/2012 date du jugement là le choqué je fais mon calimero elle me laisse sortir et me dit de me faire soigner il prend mon audi A6 me dit qu'il vont demander à ce quel soit vendu et qu'il vont demander du ferme comme je veux pas comprendre j'assume mes conneries mon irresponsabilité et mon addiction à l'alcool je compte bien me faire soigner je ne veux pas aller en prison et je sais que c'est ma dernière chance mais je n'ai pas vu d'avocat alors que j'en avais demandé un est-ce que c'est légal merci de votre réponse.
cordialement